

2CA CONSEILS ET ASSURANCES

Société Par Actions Simplifiée

au capital de 5 000 euros

Siège social : 1 Rue du Lavoir

13012 MARSEILLE

RCS MARSEILLE 829 398 726

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 14 JANVIER 2026

L'an Deux Mille Vingt-Cinque et le Quatorze Janvier à 10 Heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire annuelle, au siège social.

L'associé a été convoqué, conformément aux règles légales et statutaires, 15 jours avant la date de tenue de l'assemblée.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Sont présents :

- Madame Caroline GATT

Titulaire de 4 999 actions,

Ci.....4 999 actions

Monsieur Antony DEVOTI

Titulaire de 1 action,

Ci.....1 action

Total des actions des associés présents : 5 000 actions sur les 5 000 actions composant le capital social.

Madame Caroline GATT préside la séance en qualité de Président.

Le Président constate que les associés présents possèdent 5 000 actions, soit la totalité des actions composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'Ordre du jour.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- une copie de la lettre de convocation adressée à l'autre actionnaire ;
- le rapport du Président.
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

CG AD

Puis le Président déclare que les documents énumérés par la loi et les règlements concernant les comptes annuels et le rapport de gestion ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, 15 jours avant la date prévue pour la tenue de l'assemblée conformément aux dispositions des statuts.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification de l'adresse du siège social et modification corrélative des statuts.
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne lecture de son rapport de gestion. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion. Un débat s'instaure entre les associés. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier, à compter du 14 janvier 2026, l'adresse sociale de la société ainsi que l'adresse de l'établissement principal de MARSEILLE (13) – 1 rue du lavoir à CARNOUX EN PROVENCE (13) – 12 allée Amiral Charner.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 4 des statuts « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé au :

12 allée Amiral Charner,
13470 CARNOUX-EN-PROVENCE »

Ce transfert de siège sociale prend effet à compter du 14 janvier 2025.

Il peut être transféré en tout autre endroit sur décision de l'organe compétent conformément aux dispositions légales et statutaires »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à 100% des voix.

CG AD

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les actionnaires.

La Présidente

Madame Caroline GATT

Certifié conforme

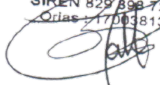
Certifié conforme


Les associés

(signatures)



2CA Conseils et Assurances
1, rue du Lavoir
13012 MARSEILLE
SIREN 829 898 726
Oulas 17003813



CG AD